



Les membres de la délégation Europe Ecologie
Madame Anna Deparnay-Grunenberg
Madame Tilly Metz
Parlement européen
60 Rue Wiertz
B -1047 Bruxelles

A l'attention de Madame Adina-Ioana Vălean
Commissaire européenne chargée de la politique des transports
Commission européenne
Rue de la Loi 130
1040 Bruxelles

Bruxelles, le 30 mars 2020

Objet: Projet Lyon -Turin – prorogation de l'aide européenne, demande de transmission d'informations et documents

Copie à : Herald Ruijters ,Directeur de la Direction chargée des investissements, des transports innovants et durables à la Direction Générale de la Mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne

Madame la Commissaire,

Nous faisons suite à votre lettre du 26 février 2020 répondant en partie à nos questions mais qui nécessite des éléments complémentaires afin d'avoir une vue d'ensemble quant à la problématique de la prorogation de l'aide concernant le projet Lyon-Turin. Ce, dans un souci de garantie de la transparence et du fonctionnement démocratique des institutions européennes et d'utilisation responsable des deniers publics.

Il ressort des différentes correspondances qui nous ont été transmises par des organisations citoyennes que INEA ne serait en mesure que de communiquer la liste des actions réalisées au 31 décembre 2018 et les subventions européennes payées à cette même date.

Toutefois, il ressort également de ces correspondances que la France et l'Italie ont adressé, le 30 septembre 2019, leur demande de prorogation pour l'utilisation du solde de la subvention accordée par le Grant Agreement N° INEA/CEF/TRAN/M2014/1057372.

Enfin, toujours selon les mêmes documents, INEA a donné un avis favorable à une prorogation qui, selon votre courrier, a fait l'objet de contacts entre vos services et INEA d'une part, et le promoteur du projet et les deux États membres d'autre part. Dans ces conditions, votre appréciation, "*les conditions d'une prolongation d'au moins un an sont réunies...*", ne peut s'appuyer que sur des éléments factuels et de la documentation sur l'état d'avancement des actions financées par l'Union européenne à la date d'échéance du 31 décembre 2019.

En outre, vous disposez obligatoirement des montants versés ou dus pour les actions au 31 décembre 2019, condition *sine qua non* au feu vert donné pour des négociations menées par INEA et vos services avec le promoteur et les deux États membres.

Dans ces conditions, et dans le respect des règles de transparence qui régissent le droit de l'Union européenne, nous vous prions de nous adresser par retour les informations demandées, à savoir :

- Les copies des demandes de prorogation de la France et de l'Italie, étant précisé que ces deux documents émanant d'États membres en matière d'utilisation de fonds de l'Union Européenne ne peuvent en aucun cas se prévaloir de la réglementation sur le secret des affaires;

- Le montant des subventions européennes versées ou dues au 31 décembre 2019 au titre du Grant Agreement N° INEA/CEF/TRAN/M2014/1057372;

- La liste des actions réalisées au 31 décembre 2019 avec l'état d'avancement pour chaque poste.

Ces demandes ont pour but de faire la transparence complète sur ce projet, remis en cause par les administrations centrales françaises ainsi que de s'assurer de la prise en compte de la position de la Cour des comptes européenne.

Nous vous rappelons ici que, tant la France que l'Italie, mais aussi le promoteur du projet Lyon-Turin, s'étaient déclarés, dans leur lettre du 24 février 2015 à la Commissaire Violeta Bulc¹, capables de réaliser avant le 31 décembre 2019 des travaux pour un montant total de 3 milliards d'euros ouvrant droit à une subvention de 1,2 milliards €.

Il a été décidé de réduire ces prétentions à un programme de 2 milliards d'euros de travaux ouvrant droit à 813 millions d'euros de subventions européennes.

Vous constaterez avec nous que les bénéficiaires des subventions n'ont pas été en mesure de réaliser les 2/3 des travaux budgétés initialement.

Les bénéficiaires se sont déjà vus accorder, en 2013, un traitement de faveur par la Commission et ses services en étant exonérés de la règle stricte "use it or lose it". Et il serait particulièrement inéquitable aujourd'hui que ces bénéficiaires soient à nouveau exonérés.

¹ http://www.presidioeuropa.net/blog/wp-content/uploads/2016/07/2015_02_24_COURRIER_FINANCEMENT_UE_FR-2-24.02.2016.pdf

Nous espérons recevoir une réponse circonstanciée et complète. Il est de tout temps primordial pour les institutions européennes de faire preuve de la plus grande transparence.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de notre considération distinguée.

Signataires

François Alfonsi, Benoît Biteau, Damien Carême, David Cormand, Gwendoline Delbos-Corfield, Karima Delli (Présidente de la commission Transport du Parlement européen), Claude Gruffat, Yannick Jadot, Michèle Rivasi, Caroline Roose, Mounir Satouri, Marie Toussaint, Salima Yenbou, député.e.s européen.ne.s, délégation Europe Ecologie membre du groupe Verts/ALE ,

Anna Deparnay-Grunenberg, députée européenne membre du groupe Verts/ALE

Tilly Metz, députée européenne membre du groupe Verts/ALE